

La Russie interdit l'importation de produits végétaux en provenance d'Ukraine

L'agence sanitaire russe a décrété mardi une interdiction d'importation des produits végétaux en provenance d'Ukraine pour parer à un éventuel contournement de l'embargo décrété par Moscou en août sur les produits alimentaires européens via un transit par ce pays.

« Une brusque hausse des livraisons des produits végétaux en provenance d'Ukraine, souvent sans étiquettes ou avec des étiquettes enlevées à dessein, prouve leur origine non-ukrainienne », a justifié l'agence Rosselkhoznadzor dans un communiqué. Il s'agit, selon elle, « de produits européens frappés par les sanctions russes », soit l'interdiction d'importation de la plupart des produits alimentaires en provenance des pays de l'Union européenne, décidée en août par Moscou en réponse aux sanctions occidentales prises à son encontre.

La Russie avait étendu lundi cet embargo sur les produits alimentaires européens aux abats, farines animales, produits dérivés bovins, porcins et issus de la volaille. Cet embargo, d'une durée d'un an, avait fait suite à une vague d'interdictions de produits alimentaires par Rosselkhoznadzor sous des prétextes sanitaires et de « protection des consommateurs ».

L'Ukraine s'était déjà vu interdire d'exporter en Russie pommes de terre, soja, jus, conserves, lait, fromage et autres produits issus de l'agriculture à cause de la « présence de résidus d'antibiotiques » et d'« infractions en matière d'étiquetage ».

Source : www.agrisalon.fr/ 22/10/2014